

## RECOUVREMENT DES PRIMES IMPAYÉES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA009	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1884,00 €

## LIEUX ET DATES :

## PARIS

- Du 13/11/2025 au 14/11/2025

## OBJECTIFS

- Mémoriser les articles du code des assurances relatifs au paiement de la prime et analyser la jurisprudence récente.
- Identifier les moyens à mettre en œuvre pour éviter un grand nombre d'impayés.
- Appliquer les mécanismes clés du recouvrement amiable et des poursuites judiciaires.

Information complémentaire :

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
[ici >](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Le formateur alterne les apports théoriques ou méthodologiques à partir de cas concrets de dossiers de recouvrement et les moyens d'éviter les impayés.**

**Les participants réalisent des cas pratiques pour s'entraîner à l'exercice des poursuites amiables.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel en réglementation de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Les articles du code des assurances relatifs au paiement de la prime et analyse de la jurisprudence récente
- 1. Obligation au paiement de la prime
- 2. Procédure en cas de non-paiement
- B. Exercer les poursuites « amiables »
  - 1. Identification des auteurs des poursuites
  - 2. Procédures
    - a) courrier : frais et intérêts de retard
    - b) relances téléphoniques
    - c) visites domiciliaires
    - d) banques de données
  - 3. Traitement des réponses
    - a) résiliation
    - b) paiement, risque vendu, PSA, échéancier
    - c) procédures collectives
    - d) surendettement
  - C. Les mécanismes des poursuites judiciaires
    - 1. Pièces à fournir par le service comptable
      - a) regroupement des créances
      - b) pièces à fournir : mise en demeure, contrat, quittances, courriers
    - 2. Injonction de payer
    - 3. Voies d'exécution-saisies

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Gestionnaires d'opérations d'assurances

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance.
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1884,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 02/02/2026 à 10:05